

## TABLEAU SYNOPTIQUE DES NIVEAUX D'ADAPTATION DES ACTIVITÉS DU DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN

Programme québécois de dépistage du cancer du sein (PQDCS) et dépistage hors PQDCS

Octobre 2020

Les documents en cancérologie sont disponibles au lien suivant : [www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/directives-cliniques-aux-professionnels-et-au-reseau/cancerologie/](http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/directives-cliniques-aux-professionnels-et-au-reseau/cancerologie/)

**Dans le contexte de la deuxième vague de COVID-19, les activités de la reprise du dépistage du cancer du sein sont maintenues, mais elles sont adaptées en fonction de la capacité des établissements à offrir les services d'investigation et de traitements du cancer du sein.**

Dans le contexte où le réseau de la santé et des services sociaux doit dorénavant cohabiter avec la COVID-19, le présent document soutient le maintien de la reprise des activités de dépistage du cancer du sein en fonction des niveaux d'activités cliniques du plan provincial de contingence COVID-19 en centre hospitalier.

Selon l'état des connaissances actuelles, une mammographie ne comporte pas un grand risque de transmission de la COVID-19.

Le niveau d'activités cliniques à mettre en place pour le dépistage du cancer du sein doit être évalué et approuvé par le comité de surveillance des dépistages des établissements.

Une région qui modifie son niveau d'activités cliniques pour le dépistage du cancer du sein doit en informer le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Les éléments suivants doivent être évalués pour passer à un niveau d'activités cliniques supérieur ou inférieur :

- De la disponibilité des ressources humaines sur l'ensemble de la trajectoire mammaire (dépistage, investigation et traitement);
- De la disponibilité des plateaux d'investigation à la suite des mammographies anormales;
- De la capacité de la région à offrir les traitements de cancer du sein (chirurgie, chimiothérapie, radio-oncologie);
- Des résultats d'accès aux examens dans la région : délais d'obtention d'une mammographie, d'un examen complémentaire et d'une biopsie.

	<b>Niveau d'activités cliniques Minimal</b>	<b>Niveau d'activités cliniques Modéré</b>	<b>Niveau d'activités cliniques Optimal</b>
	Des enjeux limitent l'accès aux examens d'investigation et aux traitements (chirurgie, chimiothérapie, radio-oncologie).	La poursuite de l'invitation des groupes de femmes se fait en fonction du respect des délais recommandés selon le tableau <i>Examens d'investigation par imagerie mammaire en période de pandémie de la COVID-19</i> .	L'accès aux examens d'investigation se fait selon les délais optimaux du tableau <i>Examens d'investigation par imagerie mammaire en période de pandémie de la COVID-19</i> .
<b>Description</b>	Les activités de dépistage du cancer du sein sont maintenues seulement pour les participantes ayant reçu leur lettre de recrutement <sup>a</sup> celles qui sont plus susceptibles de développer un cancer du sein.	Poursuite graduelle des activités de dépistage du cancer du sein : envoi graduel des lettres de recrutement <sup>a</sup> par tranches d'âges.	Poursuite de la reprise des activités de dépistage vers un retour aux activités régulières du PQDCS : envoi des lettres sans restriction, avec rattrapage du retard.
<b>Niveau d'activités cliniques</b>	Maintien du dépistage selon l'ordre de priorité suivant: 1) Les femmes dont le rendez-vous a été annulé en raison de la pandémie; Les participantes ayant déjà reçu une lettre de recrutement <sup>a</sup> ; Les femmes qui ont une ordonnance médicale (incluant les femmes âgées de 70 ans qui avaient reçu une lettre de recrutement <sup>a</sup> ) 2) Les participantes au PQDCS de 60-69 ans <sup>b</sup> .	Les groupes de participantes doivent être invités dans l'ordre suivant à la suite des résultats d'accès aux examens dans la région : 1) Participantes au PQDCS de 51-59 ans <sup>b</sup> ; 2) Femmes de 50 ans et autres premières invitations au PQDCS; 3) Femmes de 52 à 69 ans pour lesquelles une lettre de relance s'applique (relance non-répondantes et relance X semaines) <sup>b</sup> .	Toutes les activités régulières en place du PQDCS sont en œuvre : 1) Envoi des lettres du PQDCS sans restriction; 2) Mécanisme d'assurance qualité professionnelle; 3) Assurance qualité technique; 4) Mécanisme d'assurance qualité organisationnelle; 5) Mécanisme de vigie.
<b>Caractéristiques</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Les différentes catégories de participantes seront invitées selon la capacité de la région à donner accès aux examens de dépistage;</li> <li>2) Le Comité de surveillance des dépistages des établissements évalue et approuve le passage d'un niveau d'activités cliniques à un autre en fonction de la capacité de la région à offrir les soins et services sur l'ensemble de la trajectoire mammaire (dépistage, investigation et traitement);</li> <li>3) La communication doit être fluide entre les responsables des centres de coordination des services régionaux (CCSR), des centres de dépistage désigné (CDD) privés-publics et des centres de référence pour l'investigation désignés (CRID) afin d'adapter les activités du PQDCS en fonction des réalités cliniques (ressources humaines, délais d'accès, accès à l'investigation et traitements, etc.) et de l'épidémiologie de la COVID-19 afin de mettre en place des corridors de service au besoin;</li> <li>4) Trajectoire intrarégionale du dépistage et investigation du cancer du sein établie en respectant le corridor chaud\froid\tiède;</li> <li>5) Mécanisme d'assurance qualité du PQDCS adapté à la réalité de la pandémie;</li> <li>6) <a href="#">Respecter les modalités</a> de distanciation et de zonage propres aux cliniques externes;</li> <li>7) L'attribution des rendez-vous doit se faire selon le statut COVID;</li> <li>8) L'examen de dépistage doit s'effectuer dans la région de la participante ou selon les directives de la santé publique régionale;</li> <li>9) Favoriser la prise de décision éclairée sur le dépistage actualisée en fonction de la situation de pandémie.</li> </ol>		
<b>Suivi et surveillance</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Tenir des rencontres régulières avec le comité de surveillance;</li> <li>2) Informer le MSSS à une fréquence régulière de la situation régionale;</li> <li>3) Effectuer un suivi des délais d'obtention d'une mammographie et d'un examen complémentaire;</li> <li>4) Effectuer un suivi de la capacité de la région à offrir les traitements de cancer du sein (chirurgie, chimiothérapie, radio-oncologie).</li> </ol>		

a) Lettres de recrutement : lettres d'invitation, de rappel et de relance.

b) En favorisant l'octroi du rendez-vous pour respecter autant que possible un intervalle maximal de trois ans entre les mammographies de dépistage.